

# ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 23 JUIN 2021

## Rééquilibrage culturel



### RÉÉQUILIBRAGE CULTUREL

Soutenir en priorité les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création : dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, les montants des subventions proposées a été largement revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes.

Présentation du rapport sur « l'attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) », par Samuel Mecklenburg, adjoint à la culture, et les débats qui ont suivi, lors du Conseil d'arrondissement du 4<sup>ème</sup> du 23 juin 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4<sup>ème</sup> du 23 juin 2021](#)

Prochain Conseil d'arrondissement : 15 septembre 2021

→ [A suivre sur la chaîne Youtube de la mairie du 4<sup>ème</sup>.](#)

SAMUEL MECKLENBURG, rapporteur :

Vous le savez, cela n'a échappé à personne, la Ville de Lyon est fortement impliquée. Je vais essayer d'aller à l'essentiel puisque je vais vous présenter une série de délibérations qui concernent des subventions de fonctionnement à diverses associations culturelles.

Le cadre général, conformément à notre plan de mandat, l'engagement dès 2021 et pour les années à venir, est de soutenir en priorité les artistes, auteurs et autrices, et professions associées dans leur travail et leur donner les moyens de la création. A cet égard, les subventions annuelles de fonctionnement sollicitées par le secteur indépendant de la culture (lieux de création et de diffusion associatives, équipes artistiques) opèrent un effet levier qui nous est indispensable.

Dans le cadre de rééquilibrage au sein du budget culture, les montants des subventions proposées a été largement revu à la hausse afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables aux artistes. Aussi, en ce qui concerne le théâtre, je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement à chacune des 54 structures retenues pour un montant global de 382 000 € parmi lesquelles sont implantées dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement :

- La Compagnie du Sabir pour 1500 euros
- La Compagnie des non-alignés pour 5000 euros
- La Compagnie colonie Bakakai pour 3000 euros
- La Compagnie Fenil Hirsute pour 5000 euros
- La Compagnie Seconde Tigre pour 5000 euros.

LOIC RIGAUD

Ces délibérations signent le lancement d'une politique culturelle ambitieuse et renouvelée portée par la Ville de Lyon et par son adjointe au Maire déléguée à la culture Nathalie Perrin Gilbert en concertation avec les acteurs du territoire. Ambitieuse et renouvelée à plus d'un titre, une volonté politique de la part de Nathalie Perrin Gilbert de soutenir la création et l'émergence artistique lyonnaise. Les équipes artistiques bénéficieront de moyens renforcés. Vous en avez parlé Samuel, juste avant. Près de 210 000 € supplémentaires aux compagnies émergentes confirmées. Les acteurs de l'émergence, scènes découvertes et centres d'arts et lieux de résidence seront davantage soutenus avec une hausse de budget de plus de 115 000€. Un rééquilibrage des budgets artistiques avec une aide accrue aux musiques actuelles, aux arts visuels et au cinéma. Un soutien à plusieurs événements « utopistes », « Sens Interdit », « Lyon BD », « Peinture Fraîche », « Woodstower » « festivals de cinéma ».

Au-delà de ces réorientations programmatiques, ces délibérations portées par Mme Nathalie Perrin Gilbert relèvent d'une volonté de rendre la culture accessible à toutes et à tous. Au premier chef, en œuvrant sur la parité homme-femme au sein des services culturels. En second lieu, en soutenant les acteurs culturels qui

participent activement à la vie de la cité, via leur ancrage local ou encore des actions culturelles diversifiées pour toucher tous les publics.

Enfin, une attention plus particulière à la rémunération d'artistes, à la création d'emplois culturels est portée. Notre arrondissement est bien entendu concerné en premier lieu par ces délibérations qui, au-delà des grosses infrastructures bien connues, vient soutenir des lieux de diffusion de quartier comme l' Aquarium Café, L'Agend'Art, mais aussi AFX qui organise des concerts. Au total c'est 171 structures qui seront soutenues en 2021, contre 136 en 2020, pour 130 qui seront présentées au Conseil Municipal le 18 juillet prochain et 75 qui verront leurs budgets revalorisés à la hausse en 2019.

SAMUEL MECKLENBURG

Effectivement, c'est le souhait de l'adjointe et j'en suis vraiment très heureux. On souffre depuis très longtemps à la Ville de Lyon de privilégier les structures qui diffusent les productions artistiques et bien moins ceux qui les produisent et effectivement on va progressivement aller vers un rééquilibrage. C'est une première phase pour aller vers quelque chose de plus harmonieux à l'intérieur des disciplines. En ce qui concerne les directions des établissements culturels et leur conseil d'administration on va aussi être très incitatif sur les questions de parité. Je vais poursuivre l'égrenage sur les différents champs artistiques.

Rapport 4-21-2423-136

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à 54 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) pour un montant global de 382 000 €. Approbation de conventions

Rapporteur : SAMUEL MECKLENBURG

Rapport adopté à l'unanimité.